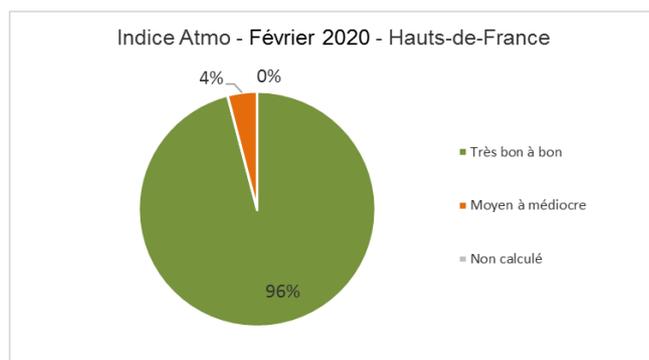


» Février 2020

## Indices de la qualité de l'air

**En février, la qualité de l'air en Hauts-de-France s'est améliorée par rapport au mois de janvier, passant de 84 % d'indices « très bons à bons » à 96 %. Le nombre d'indices « moyens à médiocres » est en baisse. L'enchaînement des tempêtes a favorisé la bonne dispersion des polluants émis. La totalité des indices a été calculée en février.**



Par comparaison à la même période l'an dernier, la qualité de l'air s'est améliorée. Les épisodes de pollution par les particules en février 2019 s'étaient traduits par des indices « médiocres et mauvais » dans plusieurs agglomérations des Hauts-de-France.

L'indice ATMO se base sur la mesure continue de 4 polluants ( $SO_2$ ,  $NO_2$ ,  $O_3$ ,  $PM_{10}$ ), représentatifs de la pollution quotidienne liée au trafic routier, au chauffage, aux activités industrielles etc.

66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

## Concentrations maximales de polluants dans l'air

	Maximum ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	Station / influence	Date - heure	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	171,7	Saint-Pol-sur-Mer, station urbaine sous influence industrielle	4/02 à 24h	Valeur limite : 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	112,2	Grande-Synthe, station de proximité industrielle	14/02 à 9h	Valeur limite : 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	93,8	Calais Sangatte, station périurbaine	13/02 à 10h	Objectif à long terme : 120 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules $PM_{10}$	54,3	Valenciennes Wallon, station de proximité automobile	6/02	Valeur limite : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules $PM_{2.5}$	28,6	Valenciennes Wallon, station de proximité automobile	22/02	Recommandation de l'OMS : 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière

\* $\mu\text{g}/\text{m}^3$  : microgramme ( $1.10^{-6}$  g) par mètre cube

\*\*fond : pollution ambiante, qui n'est pas sous l'influence d'une source d'émission particulière

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

## Episodes de pollution de l'air

**Aucun épisode de pollution n'a été constaté durant le mois de février.**

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lorsqu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour-même ou le lendemain.

Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont :

Les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1<sup>er</sup> seuil : information et recommandation,
- 2<sup>ème</sup> seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)

## Indices pollens

Prélèvements de pollens sur le capteur d'Atmo Hauts-de-France situé à Boves (80).

En février, la région a enregistré un risque allergique aux pollens faible (pollens d'aulne et noisetier), grâce, notamment, aux mauvaises conditions météorologiques.

**Les comptages polliniques ont repris le 30 janvier.** Chaque semaine, entre février et septembre, retrouvez notre bulletin pollinique sur la page d'accueil de notre site Internet : <https://www.atmo-hdf.fr/>



Le risque allergique au pollen correspond à l'exposition aux pollens. Il prend en compte :

- le nombre de grains de pollens dans l'air,
- le potentiel allergisant des plantes.

Le risque allergique est défini sur une échelle de 0 (nul) à 5 (très élevé).

[En savoir plus](#)